

Systèmes Informatiques et Logiciels Spécialité: analyste concepteur des systèmes d'aide à la décision en économie

RNCP15827 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	326
Code(s) ROME	M1805, M1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Toulouse 1 Capitole

<http://www.univ-tlse1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la certification

- décrit statistiquement des données : type de variables, description mono et multi variées, représentations visuelles
- conçoit et développe des tableaux de bord
- conçoit et développe les différents composants des applications décisionnelles évoluées, basées sur des entrepôts de données et des magasins de données multidimensionnels.
- Face à un problème d'économétrie (fonction de coût et l'étude d'économies d'échelle par exemple), applique des méthodes économétriques théoriques à l'aide d'un logiciel statistique
- conçoit les applications de restitution de données décisionnelles via une application web
- produit des rapports écrits et les synthétise à travers une présentation orale

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il est capable de:

- recueillir les informations et en extraire les données nécessaires à la représentation et à la résolution du problème
- appréhender un travail en équipe
- appliquer une démarche méthodologique de suivi de projet dans le domaine du décisionnel dans ses composantes techniques comme statistiques
- analyser des situations complexes et permettre aux décideurs de faire des choix efficaces. Il comprend les problèmes linéaires ou non-linéaires à plusieurs variables, il sait les résoudre et informatiquement est capable de choisir les modèles d'analyse adaptés
- opérationnaliser l'extraction de connaissances valides et exploitables à partir d'un grand volume de données. Conscient des problématiques d'échange de données, il est capable de trouver des solutions satisfaisantes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Instituts de sondage, banque, assurance, finance, administrations, collectivités locales, grands groupes et PME/PMO.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les métiers à l'issue de cette formation sont

- analyste de données statistiques,
- chargé d'études,
- informaticien-statisticien,
- statisticien-informaticien,
- assistant-ingénieur...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 643 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	66 262
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Non

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15827/>